

**Compte rendu de l'  
Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre du Massif Des Ocres (ASL MDO)  
le 22 juillet 2016, au conservatoire des Ocres, Ôkhra, Usine Mathieu à Roussillon**

L'assemblée générale réunit 23 présents, 11 pouvoirs sur 118 adhérents.

Le quorum de 30 présents ou représentés, soit le quart des adhérents, étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Denis Danset excuse le retard du président qui doit rejoindre à 18 h 30. Il présente le **rapport financier** 2014 qui n'avait pu être produit l'an passé du fait de la carence de la trésorière et celui de 2015 :

En 2014, le solde au 1<sup>er</sup> janvier était de 1245 €. Quatre cotisations seulement ont été encaissées pour un montant de 60 € ! L'ASL a adhéré au PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées) pour un montant de 278,05 €. La vente du bois de l'opération réalisée à la Gardi à Goult a rapporté 3468 €, soit pour l'ASL 346,80 € (10% du montant de la vente) le reste ayant été distribué aux propriétaires concernés. *Le solde au 31 décembre était de 1341,39 €.*

En 2015, la seule dépense a été un remboursement de frais au président de 57 €, pour deux déplacements à Marseille et dans les Alpes Hautes Provence, 15 cotisations ont été encaissées, pour un montant de 180 €. *Le solde au 31 décembre était de 1464,39 €.*

*L'assemblée donne quitus au Trésorier pour ces rapports financiers, à l'unanimité.*

Le Trésorier remercie la mairie de Roussillon pour son adhésion, et attire l'attention des adhérents sur les difficultés financières à venir pour l'association, si on se contente de prélever 10% des vente de bois pour financer les dépenses préalables aux interventions des gestionnaires et exploitants forestiers. Il indique que le rendement brut par hectare est d'environ 300 €, dont il faut déduire environ 120 € de frais divers, notamment pour le martelage des arbres. Il proposera, lors des débats, une modification des conditions financières d'intervention de l'association

Olivier Chandieux, prestataire retenu par l'ASL pour assurer la maîtrise d'œuvre de nos projets expose la situation des divers sites en cours de traitement.

***Rapport moral :***

Amis adhérents, partenaires et invités, merci d'être ici ce soir.

Un grand merci d'abord Mathieu Barrois et Okhra qui nous accueillent dans cette belle salle et, pour leur présence ici, les représentants des partenaires de notre projet :

Aline Salvaudon, notre interlocutrice du Parc du Luberon

Marc Jean, conseiller municipal de Roussillon, en charge du suivi de notre association

Camille Loudun-Hamon représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

PACA et Jean-Baptiste Mey, notre nouvel interlocuteur de cet organisme pour le Vaucluse

Olivier Chandieux de la Société ALCINA, notre si efficace maître d'œuvre, ainsi que les amis et invités que nous avons conviés pour leur faire connaître nos objectifs et les convaincre de soutenir ou/et rejoindre le beau projet porté par notre ASL.

Il est probablement apparu à certains adhérents que leur association ne se préoccupait pas d'eux. Ceux avec qui nous avons eu des contacts au cours de l'année écoulée, depuis notre dernière rencontre, savent qu'il n'en est rien.

**Le Plan Simple de Gestion**, le fameux PSG, est la bible de l'association, nous vous l'avons présenté l'an dernier alors qu'il venait d'être approuvé par les pouvoirs publics. Incontournable dans notre démarche, il se révèle pourtant insuffisant pour répondre à l'attente de chacun d'entre vous, dont la plupart ne sont pas inscrits dans ce "grand livre" parce qu'ils nous ont rejoints après son premier tirage !

Dans cette salle, il y a **trois catégories de propriétaires** :

. Ceux, que nous appelons **éligibles**, chez qui nous pouvons intervenir dans le cadre du PSG agréé sur lequel ils y sont nommément répertoriés

. Ceux, **non inscrits au PSG, mais dont les bois ont une superficie inférieure à 25 ha et ne sont pas situés en zone protégée**, chez qui, s'ils le souhaitent, notre intervention est envisageable dès maintenant, c'est le cas de plusieurs d'entre vous à Caromb

. **Tous les autres**, chez qui il ne sera possible d'intervenir que lorsque nous aurons pu regrouper un nombre suffisant de nouveaux adhérents, pour rédiger des avenants qui eux-mêmes nécessitent une instruction dont la durée globale est d'environ un an.

Notre démarche s'articule donc aujourd'hui en deux actions principales :

**La mise en application du PSG** sur 2 des 10 Unités Paysagères (UP) identifiées, la Fontaine des Naiades que vous connaissez tous, située en contrebas du village sur la route de Saint Saturnin et Caromb, moins connu de l'ensemble des Roussillonnais, qui se situe pour l'essentiel au sud de la route de Goult, entre le chemin du grand Vallat et le chemin du Marseillais.

Environ 500 m<sup>3</sup> de bois seront récoltés sur chacune d'elles, chez les propriétaires adhérents de la première heure, donc inclus au PSG, auxquels viendront s'ajouter, à Caromb, plusieurs propriétaires, situés hors zone protégée, qui ont souhaité nous rejoindre. Sur ces deux sites, vous êtes assez nombreux pour permettre de réaliser une coupe dans des conditions qui semblent économiquement acceptables, sous réserve de ce qui suit. Les études sont suffisamment avancées pour envisager la réalisation de ces chantiers dans les prochains mois, certainement avant la fin de cette année 2016. Trois propriétaires seulement sont concernés à la Fontaine des Naiades, une douzaine à Caromb.

Au regard des 118 adhérents à l'association, c'est bien peu, ce qui explique l'incrédulité de tous les autres qui ne comprennent sans doute pas pourquoi le dossier ne progresse pas plus vite. Et pourtant, que d'efforts, de démarches, de force de persuasion ont été déployés pour parvenir aux préliminaires indispensables à la mise en œuvre de ces premières coupes.

**La fontaine des naïades**, est avec le Val des fées et le Sentier des Ocres, bien sûr, l'un des trois sites les plus emblématiques de Roussillon. Intervenir sur cet espace particulièrement sensible ne pouvait être envisagé qu'après une préparation minutieuse et un strict engagement de préservation paysagère autant que de sécurité, principalement vis à vis des risques incendie.

Sur cette UP, comme sur toutes les autres, nos interventions se réaliseront dans l'intérêt des propriétaires, certes, mais tout autant au profit de la commune puisqu'elles dégageront les vues sur les massifs ocriers les plus spectaculaires.

Les éclaircies ont été soigneusement définies conjointement entre chaque propriétaire et notre prestataire Olivier Chandioux, de la société Alcina, qui assure la maîtrise d'œuvre des deux chantiers et que nous soumettons à des exigences constantes auxquelles il répond toujours avec une gentillesse qui n'exclut jamais les conseils avisés de son remarquable professionnalisme. Il s'est exprimé tout à l'heure, c'est lui qui détient la clé de ce projet.

Nous nous montrons en effet particulièrement exigeants pour deux raisons majeures :

1. Au plan esthétique, tout en garantissant aux propriétaires le strict respect de leurs attentes et de leurs exigences, nous tenons à assurer une valorisation significative de l'aspect environnemental et paysager des sites sur lesquels nous intervenons.
2. Au plan sécuritaire, nous sommes conscients de l'importance de dégager au mieux les couverts d'une trop grande densité sylvestre afin de réduire les risques d'incendie particulièrement élevés sur des espaces boisés privés peu ou pas entretenus. Notre attention porte en particulier sur la réduction, au strict minimum, du volume des rémanents, ces résidus de bois restant au sol.

Plusieurs dizaines d'exploitants forestiers ont été consultés, trois ont répondu, un seul s'est engagé à respecter ces exigences drastiques. Vous comprenez mieux ainsi les difficultés financières que vous a exposées notre trésorier.

Nous organiserons, à l'automne, une visite de ce chantier qui se doit d'être exemplaire et, espérons-le, encouragera les plus réticents à rejoindre notre démarche. En effet, sur les 400 bénéficiaires potentiels, 280 restent à convaincre de sa pertinence et de son impact favorable sur les aspects esthétiques et sécuritaires de notre environnement.

Sous l'impulsion de Nicolas Malivel, aujourd'hui retenu à Paris, qui s'est fortement impliqué sur ce chantier, la dépose des lignes électrique et téléphonique qui surplombent les parcelles boisées de la fontaine des naïades était envisagée, pour l'essentiel aux frais des propriétaires desservis, afin d'assurer une amélioration au profit de l'ensemble de la collectivité, tant sur le plan paysager qu'en terme de continuité de desserte et plus encore de sécurité incendie. La négociation avec la Mairie n'a pas (encore ?) abouti, les riverains proposent de payer 10 000 € chacun, le solde, soit un peu moins de 20 000 € restant à charge de la Municipalité.

**Le deuxième volet de notre action**, non le moindre, en coût et temps consacré, concerne l'élargissement de nos zones d'intervention. Une grande majorité des propriétaires a tardé à adhérer. D'importantes surfaces ne peuvent donc être traitées, ce qui freine notre action et en réduit fortement les effets.

**Nous sollicitons donc tous les adhérents anciens ou de fraîche date, pour qu'ils incitent leurs voisins à nous rejoindre dans leur propre intérêt et dans celui de la commune.**

Le travail qui a été réalisé gracieusement, en son temps, par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) reste à compléter pour rédiger des avenants au PSG, procédure à financer par l'ASL. Comment ? Denis vous en reparlera tout à l'heure.

De nouvelles adhésions sont indispensables afin de poursuivre notre démarche sur la partie protégée de notre périmètre d'intervention. La rédaction des avenants impose de travailler sur des regroupements territoriaux homogènes, de répertorier les parcelles concernées, de nous rapprocher de leurs propriétaires et leur exposer les finalités du projet et l'intérêt qu'ils trouvent en y adhérant.

Sur cet aspect, je tiens à souligner l'appui de la Mairie qui, par l'intermédiaire de Delphine, nous a procuré les données cadastrales indispensables pour la fontaine des naïades, le val des fées, le bois Saint Jean et le Vergilas et le soutien d'Olivier Chandioux qui a fourni un apport essentiel pour identifier les parcelles boisées concernées sur ces UP.

Sur l'UP de Caromb, le CRPF a fourni les éléments dont il dispose pour l'ensemble du territoire, ce qui a permis de progresser beaucoup plus rapidement, sans effectuer le travail de fourmis que nous avons dû conduire pour obtenir le même résultat sur les 4 autres UP.

### **Le val des fées :**

Ce site tout à fait remarquable sur la commune aurait mérité d'être traité en priorité, mais ses caractéristiques spécifiques, compliquent significativement notre intervention.

Sur une surface relativement restreinte, il réunit beaucoup de propriétaires dont les plus nombreux se sont montrés réticents à faire confiance à l'association. Enclavé dans une vallée très étroite où est implantée la principale station d'épuration de Roussillon et son ru d'évacuation dont il faut maintenir toutes les fonctionnalités, il est très boisé, surtout sur ses abords abrupts, il renferme des espèces végétales protégées, il est excessivement sensible au risque incendie, d'autant qu'il est au vent du mistral par rapport à la zone agglomérée de la commune, enfin et surtout, il n'est accessible que par un chemin privé soumis à une servitude de passage certes, mais qui le rend particulièrement difficile d'accès.

Après plusieurs visites explicatives sur le terrain, nous avons pu convaincre certains propriétaires de nous rejoindre, dans l'état actuel du dossier, il nous serait possible de déposer un avenant permettant d'envisager le chantier en 2017 ou 2018, sous réserve de débloquer la situation concernant son accès. La faisabilité du projet est entre les mains d'un seul propriétaire dont nous attendons la réponse qui, nous l'espérons, pourrait être favorable. Si l'ASL n'est pas en mesure de réaliser ce chantier majeur, elle ne pourra prétendre avoir accompli sa mission.

L'autre préoccupation est d'ordre financier. L'objet de notre AG, en effet, est de valider les actions réalisées, mais surtout de définir ensemble les priorités à venir et de trouver les moyens matériels et financiers pour les mettre en œuvre, ce sera l'objet de la proposition de notre Trésorier.

Quelles sont les échéances envisageables :

### **Automne 2016 :**

- . Réalisation du chantier de la fontaine des naïades 1, avec visite du chantier organisée pour toutes les personnes intéressées
- . Etablissement d'une liste, répartie par UP, de nouveaux adhérents pour établir les avenants.

### **Hiver 2016 :**

- . Réalisation du chantier de Caromb 1.
- Pourquoi 1, parce qu'il est d'ors et déjà envisagé de compléter les coupes sur ces deux UP, chez les propriétaires qui nous ont, ou nous auront rejoints pour établir des avenants.
- . Rédaction d'un avenant au PSG, concernant les UP fontaine des naïades, val des fées, Caromb, bois Saint Jean.

### **2017 :**

- . Travaux aux naïades2, Caromb2, Vergilas, bois Saint Jean
- . Avenants pour les sites où aura été recueilli un nombre suffisant de nouvelles adhésions.

## **2018 :**

- . Travaux au Conservatoire et aux Piés
- . Avenants pour les sites où aura été recueilli un nombre suffisant de nouvelles adhésions.

## **2019 :**

- . Travaux à Lumières

Il vous appartient de valider cet échéancier sous réserve d'adhésions, de moyens financiers et des avenants proposés.

Nous ne pourrons poursuivre efficacement le projet sans que des correspondants d'UP veuillent bien nous accompagner. Il nous faut en trouver pour le Conservatoire, les Piés et Lumières. Merci de vous manifester. Rappelons que les sites de la Gardi et de la Grande Bastide, eux aussi inclus au PSG ont été traités.

Pour conclure, je voudrais exprimer une satisfaction, celle de croire fermement à la réalisation de nos deux prochains chantiers cette année, mais aussi plusieurs regrets, celui d'une attente prolongée pour mettre en œuvre le chantier du val des fées, mais surtout notre incapacité, dont j'accepte la responsabilité principale, à impliquer certains partenaires du projet et certaines personnalités marquantes, comme il eût été souhaitable et à convaincre la Municipalité de travailler en collaboration rapprochée sur un projet dont l'intérêt paysager et sécuritaire est, j'ose dire, bien plus important pour la commune que pour les particuliers concernés. La gouvernance actuelle de l'ASL n'est pas parvenue à atteindre ces objectifs pourtant essentiels. J'en tire personnellement les conséquences et propose un renouvellement important du Conseil Syndical.

Je note cependant, avec intérêt, que le Parc du Luberon n'a pas fermé la porte à un soutien au profit de l'ASL à travers le prêt d'un stagiaire par exemple, notamment pour aider à préparer les avenants et que le CRPF a nommé, pour le Vaucluse, un nouvel interlocuteur que nous découvrons aujourd'hui et avec lequel l'ASL peut espérer collaborer utilement.

Merci de votre attention.

*L'assemblée donne quitus au président pour ce rapport moral, à l'unanimité.*

## **Débats :**

### ***Modification des conditions financières applicables pour l'exécution des travaux effectués sous maîtrise d'œuvre de l'association.***

La grande majorité des propriétaires adhérents de l'ASL possède moins d'un ha, le revenu qu'ils peuvent retirer des opérations d'abattage est donc très modeste. En conséquence, le Trésorier propose une solution qui permettra à l'ASL d'équilibrer ses comptes, sans trop pénaliser les adhérents : au début de chaque opération, les adhérents concernés signeront un mandat de gestion commerciale au profit de l'ASL. C'est donc l'association qui percevra la totalité des recettes et reversera le solde aux adhérents, une fois payées toutes les dépenses liées à cette opération.

*La proposition de mise et place de ce mandat de gestion est adoptée à l'unanimité.*

**La cotisation annuelle est maintenue à 15 €**, il est instamment demandé aux adhérents de la verser sans obliger le trésorier à une relance.

Les représentants du parc du Luberon et du CRPF assurent leur soutien à l'action de l'ASL et proposent d'appuyer celle-ci pour valoriser sa démarche environnementale et sécuritaire. Ces offres sont accueillies avec beaucoup d'enthousiasme par l'AG qui regrette que la négociation avec la Mairie n'aie pas permis (à ce jour) de concrétiser le projet de mise en souterrain de l'ouvrage électrique et de télécommunication surplombant le site de la fontaine des Naïades.

Sur notre interrogation concernant la frilosité apparente qui semble avoir présidé à l'élaboration du PSG, Madame Loudun-Hamon fournit une explication très intéressante en indiquant que ce projet quelque peu expérimental, a été conduit en se gardant d'afficher une trop grande ambition de déboisement, pour ne pas choquer l'écologie environnementale, au risque d'être en effet par fois un peu restrictif. Elle nous fait confiance pour la rédaction d'avenants raisonnables tout en améliorant sensiblement les angles de vue sur les sites remarquables. A nous de lui démontrer notre sens des responsabilités en ce domaine.

Olivier Chandioix confirme que le propriétaire incontournable du site du val des fées se montre réceptif à notre projet, sous certaines réserves qui devraient pouvoir être levées.

L'assemblée générale souhaite un rapprochement plus étroit avec la commune pour que celle-ci prenne en compte l'impact de notre projet sur son environnement et sa sécurité.

***Renouvellement du Conseil Syndical (CS) :***

L'AG vote la proposition d'inclure dans le CS, en qualité de membres de droit, les correspondants d'UP.

Madame Mireille Lambert, MM Yvon Daumen, Henri Farret et Michel Seguy sont démissionnaires.

M Henri Farret se représente.

Mme Catherine Talbotier, MM Alain Daumen, Nicolas Malivel, et Michel Seguy, correspondants d'UP, sont membres de droit. Il reste toujours à trouver des correspondants pour les UP Conservatoire des ocres, les Piès et Lumières.

Le conseil syndical, incluant Mme Desnuelle et M Denis Danset, membres reconduits, est élu à l'unanimité dans cette composition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.